

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	20.0 h	Q1
--------------	--------	----



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p><u>Partie 1</u> Cadre législatif : le Code du bien-être au travail et la surveillance de santé des travailleurs</p> <p><u>Partie 2</u> Pratique de la législation en santé au travail : les structures pour la prévention et la protection au travail, les catégories spécifiques de travailleurs, les accidents de travail et les maladies professionnelles</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. • Se référer au Code du bien-être au travail et aux autres dispositions légales belges concernant le bien-être et la santé au travail 2. • Situer la place du conseiller en prévention - médecin du travail dans le contexte législatif belge 3. • Intégrer les dispositions légales dans une démarche concrète de médecin du travail 4. • Appliquer ces approches dans le cadre des missions du conseiller en prévention - médecin du travail 5. • Appliquer ces approches vis-à-vis des différentes catégories de travailleurs 6. • Appliquer ces approches vis-à-vis des différentes situations de travail 7. • Appliquer ces approches dans le cadre des maladies professionnelles et des accidents de travail <p><u>Acquis du programme</u> Ce cours contribue aux objectifs d'apprentissage 3.2 du programme du master de spécialisation en médecine du travail.</p>
Faculté ou entité en charge:	FSP

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en médecine du travail	METR2MC	4		